

▸ Les coopérations renforcées

Avec les « coopérations renforcées », le traité d'Amsterdam avait établi un mécanisme permettant à un nombre limité d'États membres, désireux d'aller de l'avant¹, de poursuivre² l'approfondissement de la construction européenne, dans³ le respect du cadre institutionnel⁴ de l'Union. Ce mécanisme ne concernait cependant pas la défense. Il⁵ était par ailleurs d'un maniement si complexe qu'il n'avait jamais été mis en oeuvre⁶.

La Constitution européenne étend la possibilité d'engager des coopérations renforcées à⁷ l'ensemble de l'action européenne et assouplit leurs⁸ règles de déclenchement. L'autorisation d'y⁹ procéder est accordée par une décision du Conseil qui statue à la majorité qualifiée, sur proposition de la Commission et après approbation du Parlement européen¹⁰.

問 1 下線部 1 はどういう意味か。

問 2 下線部 2 の意味上の主語は何か。

問 3 下線部 3 が修飾している語は何か。

問 4 下線部 4 はどういう意味か。

問 5 下線部 5 は何を指しているか。

問 6 下線部 6 を訳せ。

問 7 下線部 7 を文法的に説明せよ。

問 8 下線部 8 は何を指しているか。

問 9 下線部 9 は何を指しているか。

問 10 下線部 10 の手続を簡潔に説明せよ。